



Rouen, le 29 JUIL. 2008

Madame C. DUPRAY
Présidente de la Société Amicale
pour la Bicyclette en Normandie
2 rue du Réservoir
76000 ROUEN

Madame la Présidente,

Par courrier du 18 juin dernier, vous avez souhaité attirer à nouveau mon attention sur les conditions de circulation des cyclistes sur le Pont Corneille à ROUEN.

Comme je l'évoquais dans mon précédent courrier, le Département, en qualité de gestionnaire du Pont Corneille, s'est vu dans l'obligation, après inspection détaillée de celui-ci, de procéder en 2006 à d'importants travaux de réfection de l'étanchéité, de la couche de roulement et des trottoirs de l'ouvrage.

Ces prestations représentaient la majeure partie du montant total des travaux entrepris sur cet ouvrage. La part restante a été effectivement consacrée aux aménagements que vous évoquez et sollicités par la ville de Rouen et l'Agglomération, à savoir la création d'une piste cyclable et le traitement qualitatif des espaces piétonniers.

Dans le cadre de sa compétence et dans un souci de bonne coordination de l'ensemble de ces travaux, il appartenait au Département de veiller à ce que ces aménagements puissent être supportés par la structure même du pont et être compatible avec la circulation routière dans les différents carrefours.

Le tracé actuel répond donc à ces préoccupations d'ordre technique et résulte d'un travail partagé avec la ville de Rouen et l'Agglomération, collectivités compétentes en matière de déplacements doux en agglomération.

Le projet retenu par les collectivités était destiné à permettre à tous les types d'utilisateurs qui empruntent le Pont de partager cet espace public dont près de la moitié, je vous le rappelle, est aujourd'hui dédiée aux cyclistes et aux piétons. La décision fut également prise que la piste cyclable soit d'ores et déjà reliée aux quais Rive Gauche. Il est prévu que la Communauté d'Agglomération Rouennaise établisse prochainement un lien avec les quais situés sur la Rive Droite.

Comme vous le comprenez, il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans un projet plus large initié, dans le cadre de leurs compétences, par la ville de Rouen et la Communauté d'Agglomération.

Espérant avoir pu répondre à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département,



Didier MARIE